



La Lettre des HCC

QUELQUES ÉCLAIRAGES SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Votre impôt sera prélevé à la source à partir du 1^{er} janvier 2019. Quelques réponses aux questions les plus fréquemment posées :

POURQUOI LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ?

Le prélèvement à la source permettra de **supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et leur imposition**. Pour celles et ceux qui connaissent des changements de situation financière et familiale, **l'impôt s'adaptera plus vite**.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR MON SALAIRE ?

A compter de la **paie de janvier 2019**, votre impôt sur le revenu sera **déduit directement de votre salaire**, comme le sont aujourd'hui les cotisations sociales.

A NOTER : Une **préfiguration de l'impact du prélèvement à la source** est prévue sur les **fiches de salaire de novembre et de décembre 2018**. Il s'agit d'une **simulation uniquement** : **aucun montant ne vous sera prélevé** à ce titre.

Le taux a été calculé en fonction de vos revenus et de votre situation personnelle. Si vous ne voulez pas que ce taux soit appliqué, vous pouvez choisir auprès de l'administration fiscale le taux non-personnalisé.

QUEL EST LE RÔLE DE L'EMPLOYEUR ?

Chaque mois, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) renvoie aux Hôpitaux Civils de Colmar le taux à appliquer à chacun de ses agents sur la paie à venir. Ce taux n'est **pas modifiable par l'employeur**. En retour, ce dernier reverse à la DGFIP à l'issue de chaque paie le montant du prélèvement à la source de tous les agents de l'établissement.

ET SI J'AI UNE QUESTION ?

Votre interlocuteur unique reste **l'administration fiscale**. Vous pouvez les contacter par téléphone au 0811 368 368 ou par le biais de votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**. Vous pouvez également vous renseigner sur le site web prévu à cet effet : **prelevementalsource.gouv.fr**.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LE 6 DÉCEMBRE

Les élections professionnelles de la Fonction publique auront lieu **le 6 décembre 2018**. Au total, 5,2 millions d'agents publics seront appelés à voter.

Dans la fonction publique hospitalière, les élections professionnelles se traduisent tout d'abord par **le renouvellement des membres élus du comité technique d'établissement (CTE) et des commissions administratives paritaires (CAP) locales et départementales** des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux employant du personnel hospitalier. En 2018, un nouveau scrutin voit le jour : celui de la **commission consultative paritaire (CCP)**, une instance départementale qui sera amenée à statuer sur la carrière des agents contractuels.



Aux Hôpitaux Civils de Colmar, les agents appelés à voter pourront le faire :

- soit **par correspondance**, dès réception du matériel électoral à leur domicile,
- soit **le jour du scrutin, le 6 décembre 2018, à l'Hôpital Pasteur, en salle Duhamel (bâtiment 25) de 6h30 à 17h30**.

Les **listes de candidats**, ainsi que les listes des électeurs pour chacun de ces scrutins, sont affichées :

- à **l'Hôpital Pasteur** : à la Direction des Ressources Humaines (bâtiment 29, couloir du 1^{er} étage),
- à **Pasteur 2** : dans le couloir d'accès aux vestiaires du personnel (rez-de-jardin),
- au **CPA** : dans le hall d'accueil du bâtiment « les Lilas ».

Pour rappel, sont électeurs :

- pour **le CTE** : les agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et de droit privé, en position d'activité, en congé parental, mis à disposition, et en détachement aux Hôpitaux Civils de Colmar ;
- pour **les CAP** : les agents titulaires en position d'activité, en congé parental, mis à disposition, et en détachement ;
- pour **la CCP** : les agents contractuels de droit public, en position d'activité et en congé parental, bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale deux mois, ou employé depuis deux mois, à la date du 5 décembre 2018.

Une note d'information du 12 novembre 2018, diffusée dans l'établissement, précise plus en détails **les scrutins auxquels un électeur des HCC peut voter**, en fonction de sa situation, ainsi que les modalités concrètes de vote.



LA CHARTE DE VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (M. LE DR. MARTINOT)



En prévision de l'épidémie de grippe à venir, il appartient à tous les professionnels de santé d'utiliser ensemble les outils à leur disposition, afin de **protéger les patients dont ils ont la charge**.

Les deux dernières épidémies de grippe saisonnières, 2016-17 et 2017-18, ont fait respectivement **14 400 et 13 000 morts en France**, soulignant que cette infection est **tout sauf anodine pour des patients fragiles** et âgés, notamment ceux accueillis dans les établissements de santé. La prévention repose sur différents outils comme le **bon respect des précautions standards (hygiène des mains via les solutions hydro alcooliques)** et complémentaires (isolement gouttelettes).

La vaccination, comme le rappelle la charte d'engagement récemment signée par les 7 ordres nationaux des professionnels de santé, **constitue une mesure essentielle et efficace de prévention** de nombreuses maladies infectieuses transmissibles, dont la grippe.

Le CLIN, en complet accord avec cette charte, **invite avec force l'ensemble des personnels de santé et agents** en contact avec les patients, à se faire vacciner contre la grippe pour la saison à venir.



POUR CONSULTER LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA PROMOTION DE LA VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, RENDEZ-VOUS SUR L'INTRANET DES HCC. 

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS ACCUEILLE POUR VOUS VACCINER CONTRE LA GRIPPE (PRISE DE RENDEZ-VOUS AU 2 40 85). 

LA VISITE DE CERTIFICATION DE LA HAS (SERVICE QUALITÉ)

Dans le cadre de la **démarche de Certification des établissements de santé**, les HCC recevront, en 2019 et pour la 5ème fois, les experts-visiteurs de la Haute Autorité de Santé (HAS). Professionnels de santé expérimentés, ces experts sont missionnés par la HAS pour **évaluer la qualité de nos prestations**.



QUAND AURA LIEU LA VISITE ?

Les experts-visiteurs seront présents aux HCC **du lundi 25 février au vendredi 1er mars 2019**.



QUI SONT LES EXPERTS-VISITEURS ?

- Mme le Dr Simone NEROME, Médecin biologiste
- Mme Françoise HARLET, Directrice Adjointe
- Mme Elena JUNJAUD, Cadre Supérieur de Santé
- Mme Jeannine BIRRIEN, Responsable Qualité
- Mme Nelly RUBENS, Cadre Supérieur de Santé.



PRÉPARONS NOUS, ET RÉSERVONS LE MEILLEUR ACCUEIL AUX EXPERTS-VISITEURS !

LES 40 ANS DE LA DIALYSE PÉRITONÉALE : UN BEL ÉVÈNEMENT !

Fin septembre, l'équipe de Dialyse Péritonéale (DP) a célébré les **40 ans de la DP aux HCC**. Pendant 3 jours, un stand au self a permis de présenter cette **technique de suppléance rénale** au personnel des HCC.

La soirée de clôture nous a permis d'accueillir **plus de 140 convives venus de tous horizons** (médicaux et paramédicaux, administratifs; HCC, Aural et ville). Le public présent a suivi avec grand intérêt les présentations.

Toute l'équipe a répondu présent lors de cette semaine anniversaire. **Un grand merci à Mademoiselle le Docteur FALLER, à l'équipe du CFPP et à la Direction des HCC** pour leur contribution à cet évènement !



L'ÉQUIPE DE DIALYSE PÉRITONÉALE

LE MOT DU LECTEUR : LES REMERCIEMENTS DE MME GORDANA DREKOVIC-OHLMANN

Helena, une petite fille de 9 ans, pleine de vie, sportive, excellente élève, jamais malade ... Et puis un contrôle de routine chez l'ophtalmologue, qui s'étonne d'une perte visuelle importante de l'œil gauche.

Des examens classiques avant la demande d'un examen d'IRM. C'est là que nos vies basculent dans l'horreur : il y a une **tumeur au cerveau** ... Notre fille est combative et garde sa bonne humeur, mais **le combat contre la maladie est très dur et demande du temps**.

Par ces quelques mots, je voudrais remercier la Direction des HCC, le personnel des Ressources Humaines et du Service Social pour leur soutien logistique.

Par-dessus tout, **merci à mes chefs de poste, à mes collègues de la Restauration et à mes amies infirmières qui m'ont donné de « leur temps en heures de travail », me permettant d'être aux côtés de ma fille**. Je suis à la fois touchée et reconnaissante pour l'aide que vous m'apportez et je ne pourrai jamais vous remercier assez.

Enfin je souhaite saluer toute **l'équipe des Soins Continus de Pasteur 2** qui prend régulièrement le relais du service d'oncologie pédiatrique de l'Hôpital de Hautepierre.

GORDANA DREKOVIC-OHLMANN